

Publication des fonds propres et des liquidités

au 31 décembre 2024



**Banque Cantonale
de Fribourg**

Principes généraux

Ce document se rapporte au boucllement du 31 décembre 2024 et a été établi conformément aux exigences de la circulaire FINMA 2016/01 « Publication – banques ». Cette circulaire concrétise l'article 16 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) et l'article 17e de l'ordonnance sur les liquidités et définit en outre les devoirs de publication en matière de gouvernance d'entreprise et de risque de taux.

La Banque Cantonale de Fribourg (BCF) applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour les publications réglementaires de risque de crédit, l'approche de minimis pour le risque de marché et l'approche de l'indicateur de base pour le risque opérationnel.

Chiffres-clés essentiels réglementaires (KM1)

(en milliers de francs)

	a	c	e
	31.12.2024	30.06.2024	31.12.2023
Fonds propres pris en compte (CHF)			
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2'627'821	2'499'146	2'499'146
2 Fonds propres de base (T1)	2'627'821	2'499'146	2'499'146
3 Fonds propres totaux	2'633'153	2'510'091	2'508'462
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF)			
4 RWA	13'878'975	13'700'366	13'309'961
4a Exigences minimales de fonds propres (CHF)	1'110'318	1'096'029	1'064'797
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)			
5 Ratio CET1 (%)	18,93%	18,24%	18,78%
6 Ratio de fonds propres de base (%)	18,93%	18,24%	18,78%
7 Ratio de fonds propres globaux (%)	18,97%	18,32%	18,85%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (%)	2,50%	2,50%	2,50%
9 Volant de fonds propres anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0,00%	0,00%	0,00%
10 Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	0,00%	0,00%	0,00%
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2,50%	2,50%	2,50%
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	10,97%	10,32%	10,85%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)			
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	4,00%	4,00%	4,00%
12b Volant anticyclique de fonds propres (art. 44 et 44a OFR) (%)	1,13%	1,12%	1,14%
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8,93%	8,92%	8,94%
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10,73%	10,72%	10,74%
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,13%	13,12%	13,14%
Ratio de levier Bâle III			
13 Engagement global (CHF)	29'173'698	29'114'287	28'379'130
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	9,01%	8,58%	8,81%
Ratio de liquidités (LCR)			
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	3'883'684	4'534'538	4'129'627
16 Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	1'959'892	1'909'801	1'822'713
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	198%	237%	227%
Ratio de financement (NSFR)			
18 Refinancement disponible stable (en CHF)	24'749'338	24'625'857	24'434'356
19 Refinancement stable nécessaire (en CHF)	18'873'448	18'726'080	18'449'554
20 Ratio de financement, NSFR (en %)	131%	132%	132%

Approche de la banque en matière de gestion des risques (OVA)

Objectifs

Les métiers bancaires consistent à prendre des risques stratégiques et business, de crédit et de marché dans le but de dégager du profit économique et, de façon indirecte, en s'exposant aux risques opérationnels. À la BCF, l'ensemble des risques sont gérés de façon intégrée et cohérente par un processus qui concerne toutes les fonctions de la Banque et dont les objectifs globaux sont :

- Une connaissance de l'exposition aux risques, dans le sens qu'elle est évaluée, suivie et reportée de façon appropriée par rapport à l'environnement économique et réglementaire.
- Une adéquation entre la capacité de prise de risque de la Banque et son profil de risque.
- Une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et donc par rapport aux fonds propres engagés.

La gestion des risques de la Banque se base sur les principes suivants :

- La Banque prend des risques stratégiques et business, des risques de crédit et des risques de marché dans le but de générer du profit économique.
- La Banque cherche à minimiser son exposition aux risques opérationnels auxquels elle est exposée du fait de ses activités.
- Toute prise de risque s'inscrit clairement dans l'exercice des métiers de la Banque et dans le profil de risque visé.
- Le niveau de prise de risque doit être en adéquation avec la tolérance de risque en termes de variabilité du résultat opérationnel ainsi qu'avec le niveau de fonds propres visé.
- La Banque engage et maintient uniquement des positions dont elle sait et peut gérer les risques.
- Tous les risques sont évalués et surveillés quant à leur impact financier, leur impact réglementaire et leur impact sur la réputation de la Banque.
- Dans toute la Banque, la gestion des risques applique les mêmes définitions, les mêmes fondements méthodologiques et les mêmes principes organisationnels.

- La Banque améliore de façon continue ses méthodes et processus d'évaluation et de contrôle des risques en visant des approches de qualité appropriées par rapport aux risques pris.
- La Banque vise une culture et des compétences élevées en matière de gestion des risques. Elle s'oriente sur les pratiques de référence et les recommandations du Comité de Bâle.

Structure des risques

La Banque surveille cinq catégories de risques pour l'ensemble de ses activités :

- **Le risque stratégique et business** qui, dans le cas du risque stratégique, résulte de l'événement d'un changement de l'environnement économique ou réglementaire affectant de façon adverse les choix stratégiques de la Banque, ou, dans le cas du risque business, pour une stratégie donnée, résulte de l'événement de changements conjoncturels ou concurrentiels affectant de façon adverse les décisions d'affaires.
- **Le risque de crédit** qui résulte de l'événement possible du défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit est intrinsèquement lié à toute exposition de crédit.
- **Le risque de marché** qui résulte de l'événement possible de changements adverses de paramètres du marché, en particulier des prix et des taux, des volatilités implicites, et d'autres effets de base dans les marchés.
- **Le risque de liquidité** tant en termes de difficulté éventuelle de refinancement structurel de l'activité que de problèmes potentiels liés à la gestion à court terme des liquidités est également considéré comme un risque de marché. Le risque de marché est intrinsèquement lié aux expositions de marché.
- **Les risques opérationnels** qui résultent de l'événement possible d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement dû à des processus, des personnes ou des systèmes inappropriés, voire à des actes de malveillance. Les risques opérationnels incluent le risque de non-conformité dans le sens d'un risque de manquement aux prescriptions légales, normes et règles de la Banque. Les risques opérationnels sont intrinsèquement liés aux activités. Ces risques sont analysés et gérés en fonction de leur impact potentiel.

Trois types d'impact sont distingués :

- **L'impact financier**, c'est-à-dire une diminution du bénéfice net, du montant comptable et/ou de la valeur économique des fonds propres.
- **L'impact réglementaire**, c'est-à-dire une intervention des autorités résultant d'un manquement au cadre légal et réglementaire auquel la Banque est soumise.
- **L'impact sur la réputation**, c'est-à-dire des informations publiques défavorables sur la Banque dont la gravité dépend de la réaction des principales parties prenantes de la Banque.

Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques de la BCF sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques. Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées comme suit :

- Le Conseil d'administration (CA) décide des principes de base de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque. Il adopte la politique de risque BCF élaborée par la Direction générale (DIGE) et veille à l'instauration d'un système de contrôle interne (SCI) efficace.
 - Le Comité d'audit et des risques (CAuR) s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le CA.
 - La DIGE est responsable de l'élaboration, de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du Système de Contrôle Interne (SCI). Elle établit les directives et les instructions qui règlent les responsabilités, les compétences et les mesures de contrôle des risques.
- A cet effet, la DIGE a institué un Comité des risques. Celui-ci analyse chaque mois l'état des principaux risques encourus par la Banque et des facteurs de risques environnementaux et sociétaux.
 - Le Risk Management, dirigé par le Chief Risk Officer (CRO), coordonne la maîtrise des risques entre les différentes unités. Il est responsable de développer et d'améliorer les principes et méthodes de contrôles des risques de la Banque. Il a également la charge de surveiller le profil de risque de l'établissement et d'assurer le reporting des risques. Il vérifie également l'adéquation et l'efficacité du SCI en coordination avec les responsables métiers et risques.
 - Pour toute exposition au risque de crédit de la Banque, le Credit Risk Management est responsable de l'analyse du risque à l'échelle du portefeuille ainsi que de la surveillance de l'exposition par contrepartie. Le développement et le suivi des modèles de mesure du risque de crédit des positions, en particulier quand ils interviennent dans le domaine des processus de crédit, sont sous sa responsabilité. Il est également responsable de la définition et de la mise en œuvre des critères et normes de décision et de monitoring de crédit.

Aperçu des positions pondérées par le risque (OV1)

(en milliers de francs)

	a	b	c
	RWA 31.12.2024	RWA 30.06.2024	Fonds propres minimaux 31.12.2024
1 Risque de crédit (sans les CCR – risque de crédit de contrepartie)	12'879'354	12'732'518	1'030'348
2 Dont déterminé par l'approche standard (AS)	12'879'354	12'732'518	1'030'348
6 Risque de crédit de contrepartie CCR	4'698	4'502	376
7b Dont déterminé par la méthode de la valeur de marché	4'698	4'502	376
10 Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)	5'649	5'552	452
13 Investissements dans des placements gérés collectivement – approche mandate-based	187'553	191'162	15'004
14 Investissements dans des placements gérés collectivement – approche fallback	91'262	90'843	7'301
20 Risque de marché	6'574	7'336	526
21 Dont déterminé selon l'approche standard	6'574	7'336	526
24 Risque opérationnel	703'886	668'453	56'311
27 Total	13'878'975	13'700'366	1'110'318

Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires (L1)

(en milliers de francs)

	a	Période de référence				
		c	d	e	f	g
	Valeurs comptables selon le cercle de consolidation comptable	Valeurs comptables				
		selon prescriptions sur les risques de crédit (inclus risques sans contrepartie)	selon prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	selon les prescriptions sur les titrisations	selon les prescriptions sur les risques de marché	pas soumises à des exigences de fonds propres ou soumis à la déduction
Actifs						
Liquidités	3'363'115	3'363'115			25'338	
Créances sur les banques	129'150	129'150			109'306	
Créances résultant d'opérations de financement de titres						
Créances sur la clientèle	3'677'813	3'677'813			205'916	
Créances hypothécaires	19'832'216	19'832'216				
Opérations de négoce	8'915	8'239			2'661	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	18'343		18'343		573	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur						
Immobilisations financières	1'425'603	1'424'823			784	
Comptes de régularisation	38'436	38'436				
Participations	79'487	79'487				
Immobilisations corporelles	80'630	80'630				
Valeurs immatérielles						
Autres actifs	46'481	7'935			10	38'546
Capital social non libéré						
Total Actifs	28'700'190	28'641'845	18'343		344'587	38'546
Engagements						
Engagements envers les banques	1'241'199				20'889	1'220'310
Engagements résultant d'opérations de financement de titres						
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	16'554'827	8'974			317'162	16'228'692
Engagements résultant d'opérations de négoce						
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	56'889		56'889		479	
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur						
Obligations de caisse	428'509					428'509
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7'564'000					7'564'000
Comptes de régularisation	96'790					96'790
Autres passifs	20'383				511	19'871
Provisions	11'773					11'773
Total Engagements	25'974'369	8'974	56'889		339'041	25'569'946

Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (LI2)

(en milliers de francs)

	a	Période de référence		
		b	d	e
	Total	Positions soumises à :		
		des prescriptions sur les risques de crédit	des prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	des prescriptions sur les risques de marché
1 Valeurs comptables des actifs au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	28'661'644	28'641'845	18'343	344'587
2 Valeurs comptables des engagements au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	404'424	8'974	56'889	339'041
3 Montant net au niveau du cercle de consolidation réglementaire	28'257'221	28'632'871	-38'546	5'546
4 Positions hors bilan	3'841'087	274'038	8'900	
6 Différences provenant de règles de compensation différentes, autres que celles figurant déjà dans la ligne	-81'162	-124'570	38'546	4'862
9 Autre	-3'215'497			
10 Positions pertinentes pour les calculs réglementaires	28'801'648	28'782'340	8'900	10'408

Explications relatives aux différences entre les valeurs comptables et les valeurs réglementaires (LIA)

Les écarts entre les valeurs comptables au bilan et les valeurs réglementaires sont dus aux éléments suivants :

- les positions hors bilan (engagements conditionnels et disponibles de limites révocables et irrévocables),
- les écarts d'évaluation pour les opérations repos (exposition après prise en compte des décotes réglementaires),
- les correctifs de valeur qui sont portés en déduction des positions au bilan,
- les add-on des positions dérivés et des contrats à termes.

Ajustements de valeur prudentiels (PV1)

La banque ne procède pas à des ajustements de valeur prudentiel. Ainsi, le tableau PV1 n'est pas pertinent.

Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte (CC1)

(en milliers de francs)

	Montants		Références
	a 31.12.2024	a 31.12.2023	b
Fonds propres de base durs (CET1)			
1 Capital social émis et libéré, pleinement éligible	70'000	70'000	A*
2 Réserves issues des bénéficiaires y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice (perte) reporté et de la période concernée	2'557'821	2'429'146	B*
6 = Fonds propres de base durs, avant ajustements réglementaires	2'627'821	2'499'146	
29 = Fonds propres de base durs nets (net CET1)	2'627'821	2'499'146	
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)			
45 = Fonds propres de base (net tier 1 = net CET1 + net AT1)	2'627'821	2'499'146	
Fonds propres complémentaires (T2)			
50 Corrections de valeurs; provisions et amortissements de prudence; réserves forcées relatives aux immobilisations financières	5'332	9'316	
51 = Fonds propres complémentaires avant ajustements réglementaires	5'332	9'316	
58 = Fonds propres complémentaires (net T2)	5'332	9'316	
59 = Fonds propres réglementaires totaux (net T1 & T2)	2'633'153	2'508'462	
60 Somme des positions pondérées par le risque	13'878'975	13'309'961	
Ratios de fonds propres			
61 Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	18,93%	18,78%	
62 Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	18,93%	18,78%	
63 Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	18,97%	18,85%	
64 Exigences de volants spécifiques en CET1 selon standard minimal de Bâle (volant de fonds propres + volant anticyclique selon l'art. 44a OFR + volant de fonds propres relatif aux établissements d'importance systémique) (en % des positions pondérées par le risque)	2,50%	2,50%	
65 Dont volant de fonds propres selon minimal standards de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	2,50%	2,50%	
68 CET1 disponible afin de couvrir les exigences minimales et les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction des exigences minimales et cas échéant des exigences TLAC couvertes par du CET1) (en % des positions pondérées par le risque)	10,97%	10,85%	
68a Exigences globales en CET 1 selon l'annexe 8 de l'OFr majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	8,93%	8,94%	
68b Dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	1,13%	1,14%	
68c CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	14,77%	14,65%	
68d Exigences globales en T1 selon l'annexe 8 de l'OFr, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	10,73%	10,74%	
68e T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	16,57%	16,45%	
68f Exigences globales en fonds propres réglementaires selon l'annexe 8 de l'OFr, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	13,13%	13,14%	
68g Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	18,97%	18,85%	
Montants inférieurs aux seuils (avant pondération)			
72 Participations non qualifiées dans le secteur financier et autres investissements de type TLAC	77'114	63'306	
73 Autres participations qualifiées dans le secteur financier (CET1)	0	0	
Plafonds relatifs à la prise en compte dans le T2			
76 Corrections de valeurs éligibles dans le T2 dans le cadre de l'approche AS-BRI	5'332	9'316	
77 Plafond relatif à la prise en compte des corrections dans l'AS-BRI	163'369	157'078	

* Cette référence se rapporte au tableau CC2

Réconciliation des fonds propres réglementaires pris en compte avec le bilan (CC2)

(en milliers de francs)

	Selon clôture comptable		Références
	31.12.2024	31.12.2023	
Actifs			
Liquidités	3'363'115	3'306'651	
Créances sur les banques	129'150	264'447	
Créances résultant d'opérations de financement de titres			
Créances sur la clientèle	3'677'813	3'675'499	
Créances hypothécaires	19'832'216	18'999'045	
Opérations de négoce	8'915	4'478	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	18'343	59'360	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur			
Immobilisations financières	1'425'603	1'461'574	
Comptes de régularisation	38'436	43'664	
Participations	79'487	65'680	
Immobilisations corporelles	80'630	74'459	
Valeurs immatérielles			
Autres actifs	46'481	5'593	
Total des actifs	28'700'190	27'960'449	
Fonds étrangers			
Engagements envers les banques	1'241'199	1'388'165	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	16'554'827	16'148'774	
Engagements résultant d'opérations de négoce			
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	56'889	49'842	
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur			
Obligations de caisse	428'509	358'314	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	7'564'000	7'307'000	
Comptes de régularisation	96'790	94'002	
Autres passifs	20'383	21'140	
Provisions	11'773	19'066	
Total des fonds étrangers	25'974'369	25'386'303	
Fonds propres			
Réserve pour risques bancaires généraux	782'000	719'000	
Capital social	70'000	70'000	A*
Dont reconnu en qualité de CET1	70'000	70'000	
Dont reconnu en qualité d'AT1			
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfices (pertes) reportées et de la période concernée	1'873'821	1'785'146	B*
Total des fonds propres	2'725'821	2'574'146	

*Cette référence se rapporte au tableau CC1

Ratio de levier : Comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ration de levier (LR1)

(en milliers de francs)

	31.12.2024	31.12.2023
1 Total des actifs selon les états financiers publiés	28'700'190	27'960'449
2 Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	0	0
4 Ajustements relatifs aux dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	8'900	12'401
6 Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	464'608	406'280
7 Autres ajustements	0	0
8 Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7)	29'173'698	28'379'130

Ratio de levier : Présentation détaillée (LR2)

(en milliers de francs)

	31.12.2024	31.12.2023
Expositions bilantaires		
1 Opérations bilantaires (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 et 15 Circ.-FINMA 15/3)	28'681'848	27'901'089
2 (Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) (Cm 7, 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	0	0
3 = Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)	28'681'848	27'901'089
Expositions en dérivés		
4 Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des conventions de compensation selon les Cm 22 et 23 ainsi que 34 et 35 Circ.-FINMA 15/3)	18'343	59'360
5 Majorations de sécurité (add-on) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 Circ.-FINMA 15/3)	8'900	12'401
7 (Déduction portant sur les créances consécutives à des versements de marges selon Cm 36 Circ.-FINMA 15/3)	0	0
11 = Total des expositions en dérivés (somme des lignes 4 à 10)	27'243	71'761
Opérations de financement de titres (SFT)		
12 Actifs bruts relatifs aux opérations de financement de titres sans compensation (sauf en cas de novation auprès d'une QCCP, cf. Cm 57 Circ.-FINMA 15/3), après réintégration de ceux qui ont été comptabilisés comme ventes (Cm 69 Circ.-FINMA 15/3), et après déduction des positions mentionnées au Cm 58 Circ.-FINMA 15/3	0	0
16 = Total des expositions relatives aux opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15)	0	0
Autres expositions hors bilan		
17 Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédit	2'359'493	2'298'629
18 (Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 et 76 Circ.-FINMA 15/3)	-1'894'885	-1'892'350
19 = Total des expositions hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	464'608	406'280
Fonds propres pris en compte et exposition globale		
20 Fonds propres de base (tier 1, Cm 5 Circ.-FINMA 15/3)	2'627'821	2'499'146
21 Engagement total (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	29'173'698	28'379'130
Ratio de levier		
22 Ratio de levier (Cm 3 à 4 Circ.-FINMA 15/3)	9,0%	8,8%

Liquidités : gestion du risque de liquidité (LIQA)

Risques de liquidité

Le risque de liquidités correspond à l'éventualité pour la Banque de ne pas disposer de moyens suffisants pour pouvoir faire face à ses engagements en tout temps et de manière continue.

La Banque, par son Comité ALM « Asset and Liability Management », surveille son exposition au risque de liquidité en produisant des échéanciers des encours au bilan et en calculant des ratios de structure du bilan. Elle élabore également des scénarios de stress et effectue à cet effet des simulations dynamiques de la structure future du bilan. La Banque anticipe ainsi, à l'aide d'indicateurs avancés, la survenance et les incidences de crises potentielles et elle a établi un plan de mesures à cet effet. Ces simulations permettent notamment à la Banque de définir son programme de refinancement sur le marché des capitaux.

Elle respecte ainsi les exigences quantitatives et qualitatives de la circulaire FINMA 2015/2.

La gestion opérationnelle des risques de liquidités est assurée par l'unité structurelle ALMT.

Liquidités : informations relatives au ratio de liquidité (LIQ1)

Informations relatives au ratio de liquidités à court terme (LCR)

Ce ratio de liquidités permet de s'assurer qu'une banque dispose de suffisamment de liquidités pour résister à un scénario de stress de liquidités sur un horizon temps de 30 jours. Le LCR représente le rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité (HQLA) disponibles et le montant des sorties nettes de trésorerie à un horizon de 30 jours. Le résultat doit en permanence dépasser les 100% (limite fixée par la FINMA).

Evolution du ratio et facteurs significatifs

Durant l'année 2024, les valeurs mensuelles du ratio LCR ont oscillé entre 191% et 245% pour terminer à 191%. Cette diminution est due à la baisse des actifs liquides de haute qualité (HQLA). Ces derniers couvrent les besoins de liquidités qui résultent pour l'essentiel des dépôts de détail et des financements de clients commerciaux ou de gros clients.

Composition des actifs liquides de haute qualité

Les actifs liquides de haute qualité se composent de liquidités (monnaies physiques), d'avoirs auprès de la Banque Nationale Suisse et de titres admis en pension, selon les prescriptions en matière de liquidités présentés au tableau de la page 72 de l'annexe aux comptes annuels (rapport de gestion).

Concentration des sources de refinancement

Les sources de refinancement privilégiées par la BCF sont les dépôts de la clientèle privée et commerciale. Ces derniers sont complétés par des emprunts obligataires, des emprunts auprès de la Centre des lettres de gage des Banques Cantonales Suisses et auprès d'autres établissements financiers.

Expositions en dérivés et appels de marge potentiels

Le tableau de l'annexe aux comptes annuels de la page 71 (rapport de gestion) détaille la nature des opérations sur dérivés traitées par la BCF. Les appels de marge potentiels significatifs concernent principalement les instruments financiers dérivés de taux.

Asymétries de devises dans le LCR

A la fin décembre 2024, plus de 98% des engagements inscrits au bilan de la banque étaient libellés en francs suisses.

Liquidités: informations relatives au ratio de liquidités (LIQ1)

(en milliers de francs)

	Troisième trimestre 2024		Quatrième trimestre 2024	
	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées
A Actifs liquides de haute qualité (HQLA)				
1 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		4'055'335		3'883'684
B Sorties de trésorerie				
2 Dépôts de détail	8'035'004	611'362	8'268'597	632'446
3 Dont dépôts stables	4'041'042	202'052	4'112'932	205'647
4 Dont dépôts moins stables	3'993'962	409'310	4'155'665	426'800
5 Financement non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	3'787'539	1'172'651	3'974'235	1'261'318
6 Dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale	1'750'043	140'195	1'800'022	144'504
7 Dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	2'034'997	1'029'956	2'167'389	1'109'990
8 Dont titres de créances non garantis	2'500	2'500	6'824	6'824
9 Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés		0		0
10 Autres sorties de trésorerie	4'840'951	130'601	5'016'898	171'098
11 Dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions	3'802	3'802	2'409	2'409
12 Dont sorties de trésorerie associés à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, titres de créance garantis, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, sociétés ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues	22'333	22'333	35'667	35'667
13 Dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et liquidités	168'932	42'530	168'932	42'530
14 Autres engagements de financement contractuels	39'075	26'358	60'648	60'106
15 Autres engagements de financement conditionnels	4'606'809	35'578	4'749'242	30'386
16 Somme des sorties de trésorerie		1'914'614		2'064'863
C Entrées de trésorerie				
17 Opérations de financement garanties (reverse repos par ex.)	0	0	0	0
18 Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	285'445	12'717	260'095	542
19 Autres entrées de trésorerie	123'482	123'482	104'429	104'429
20 Somme des entrées de trésorerie	408'927	136'199	364'524	104'971
Valeurs apurées				
21 Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		4'055'335		3'883'684
22 Somme nette des sorties de trésorerie		1'778'415		1'959'892
23 Ratio de liquidité à court terme LCR en %		228%		198%

Liquidités : informations relatives au ratio de financement (LIQ2)

Informations relatives au ratio de financement (NSFR)

Le NSFR (Net Stable Funding Ratio) est la seconde norme réglementaire internationale de liquidité définie par l'Accord de Bâle III. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Le NSFR met en relation le refinancement stable disponible apporté par les dépôts, les emprunts et les fonds propres, avec le besoin de refinancement stable issu des actifs, dont notamment les crédits.

Construit sur un horizon à un an, le NSFR vise à limiter la dépendance aux financements de marché à court terme et à encourager une meilleure évaluation du risque de refinancement à long terme pour l'ensemble des postes du bilan et du hors-bilan. La limite réglementaire pour le NSFR est fixée à 100%.

Le NSFR de la Banque Cantonale de Fribourg s'est élevé à 132% au 30.06.2024 et à 131% au 31.12.2024.

53% du refinancement stable disponible est issu des dépôts de la clientèle privée, des petites entreprises et des entreprises non financières. Le solde correspond aux financements interbancaires, aux emprunts, notamment auprès de la Centrale des lettres de gage, et aux autres engagements pour 36%, ainsi qu'aux fonds propres avec 11%.

Plus de 94% du besoin de refinancement stable requis provient des créances hypothécaires et des crédits aux entreprises hors secteur financier, le reste, soit 6%, correspond aux autres actifs et aux éléments hors-bilan.

Liquidités: informations relatives au ratio de financement (LIQ2)

(en milliers de francs)

	31.12.2024				30.09.2024					
	a Sans échéance	b Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle < 6 mois	c Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle ≥ 6 mois à <1 an	d Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle ≥ 1 an	e Valeurs pondérées	a Sans échéance	b Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle < 6 mois	c Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle ≥ 6 mois à <1 an	d Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle ≥ 1 an	e Valeurs pondérées
Indications sur le refinancement stable disponible (available stable funding, ASF)										
1 Instruments de fonds propres :				2'627'821	2'627'821				2'499'146	2'499'146
2 Fonds propres réglementaires				2'627'821	2'627'821				2'499'146	2'499'146
3 Autres instruments de fonds propres										
4 Dépôts à vue et/ou à terme de clients privés et de petites entreprises :										
5 Dépôts stables	10'871'466	170'935	205'970	10'396'387		10'665'044	295'537	199'916	10'314'494	
6 Dépôts moins stables	4'999'136	45'993	50'573	4'843'445		4'927'655	73'424	54'588	4'805'613	
7 Moyens de financement provenant d'établissements non financiers (sans les petites entreprises) (wholesale) :	5'872'330	124'942	155'397	5'552'942		5'737'389	222'114	145'328	5'508'881	
8 Dépôts opérationnels										
9 Dépôts non opérationnels	2'743'803	490'409	1'213'011	2'691'270		2'631'067	647'136	1'257'091	2'788'297	
10 Engagements adossés à des actifs interdépendants										
11 Autres engagements :										
12 Engagements résultant d'opérations en dérivés	1'155'183	205'410	8'931'155	9'033'860		1'155'521	400'700	8'722'955	8'923'304	
13 Autres engagements et instruments de fonds propres										
14 Total du refinancement stable disponible				24'749'338					24'525'241	
Indications relatives au refinancement stable requis (required stable funding, RSF)										
15 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) NSFR				79'318					78'345	
16 Dépôts opérationnels auprès d'autres institutions financières	171'023			106'381		245'458			143'598	
17 Crédits et titres performants :	1'324'476	439'356	7'833'726	7'478'357		1'362'791	409'173	9'814'561	9'162'347	
18 Crédits performants à des institutions financières garanties par des HQLA des catégories 1 et 2a										
19 Crédits performants à des institutions financières garanties par des HQLA hors catégories 1 ou 2a ou non garantis	112'004	19'052	363'928	390'255		191'295	6'031	272'190	303'900	
20 Crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des clients retail ou PME, à des Etats, des banques centrales et des autres corporations de droit public, dont :	1'212'472	420'304	7'216'180	6'872'527		1'171'496	403'142	9'288'178	8'642'383	
21 Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35% dans l'approche AS-BRI			388'068	252'244				199'435	129'633	
22 Crédits hypothécaires performants, dont :										
23 Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35% dans l'approche AS-BRI	857'461	461'907	13'035'348	10'914'125		880'481	590'097	10'670'305	9'427'497	
24 Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les titres de participation négociés en bourse			253'618	215'575				254'193	216'064	
25 Actifs adossés à des engagements dépendants										
26 Autres actifs :				277'270	277'270				266'766	266'766
27 Matières premières physiques, y c. or										
28 Actifs remis en qualité de marge initiale pour des dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales										
29 Actifs NSFR sous forme de dérivés										
30 Passifs NSFR sous forme de dérivés, avant déduction de la marge de variation remise										
31 Tous les autres actifs résiduels				277'270	277'270				266'766	266'766
32 Eléments hors-bilan	1'849'455			17'997		1'905'302			18'691	
33 Total du refinancement stable requis				18'873'448					19'097'244	
34 Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)				131,13%					128,42%	

Risque de crédit: informations générales (CRA)

Risque de crédit

Le risque de crédit a trait à l'incapacité potentielle d'une partie à honorer ses engagements envers la Banque. L'inexécution ou l'exécution imparfaite des engagements pris par une contrepartie peut en finalité provoquer une perte financière pour la Banque.

Plus précisément, le risque de crédit désigne le risque de défaillance de la contrepartie, c'est-à-dire le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations contractuelles. Outre la perte financière du montant total ou partiel du crédit (risque de règlement ou risque en principal), le risque de crédit inclut aussi les gains non réalisés du fait du non-paiement de la dette (risque de coût de remplacement). Pour l'ensemble du risque de crédit, la Banque vise à se protéger contre trois types d'impact possibles, à savoir financier, réglementaire et réputationnel.

- **Activité de crédit, cadrage général et surveillance du risque de crédit**

La Banque est principalement exposée au risque de crédit en raison des crédits à la clientèle. A ce titre, la Banque propose une large gamme de crédits usuels, couverts ou non couverts, des engagements conditionnels ainsi que des engagements irrévocables tant à des personnes physiques que des personnes morales.

La Politique de Crédit, édictée et validée par le Conseil d'administration, vise à fixer le mandat d'organisation du risque de crédit, la stratégie de prise de risque de crédit, les rôles, responsabilités et compétences déléguées au niveau de l'organisation et du processus d'analyse et d'octroi de crédit ainsi que les règles et principes régissant le cadrage du risque de crédit. De plus, la Politique de Crédit vise à encadrer l'exposition et la répartition au risque de crédit au moyen de limites et seuils applicables et utiles à la conduite du risque de crédit. Son application doit permettre d'atteindre les objectifs attendus en matière de qualité sur l'ensemble du portefeuille de crédits. Ainsi, la poursuite de l'objectif de rentabilité pour l'activité de crédit se voit encadrer par l'approche risque découlant de la Politique de Crédit et se déroule également en adéquation avec les règles prudentielles applicables.

Globalement, la Banque vise à maintenir un portefeuille de crédits de haute qualité et en conformité avec le corpus réglementaire interne (taux d'avance maximaux, durées d'amortissement et de remboursement maximales, calcul de capacité financière, calcul de la capacité d'endettement, etc.) et, afin de limiter le risque de concentration, diversifié en termes de segments clientèle, de branches économiques, de types de crédits et de situation géographique tant au niveau des contreparties que des gages immobiliers en Suisse.

En particulier, le corpus réglementaire interne vise à assurer une pratique d'analyse et d'autorisation uniforme et adaptée au risque de crédit. A titre de précision, le corpus réglementaire interne précise les règles, normes, principes, lignes directrices en vigueur et vise à instaurer un cadre de travail approprié et un code de conduite homogène en matière de gestion et de surveillance du risque de crédit sur une base régulière, précise et complète. Sur cette base, la Banque est en capacité de surveiller le risque de crédit tant au niveau des opérations individuelles qu'au niveau du portefeuille de crédits.

L'organisation et la délégation opérationnelle des compétences en matière d'octroi de crédits sont fixées par le Conseil d'administration au moyen de la Politique de Crédit. Tant l'organisation que la délégation sont orientées sur les risques et fondées sur de multiples dimensions que sont notamment le risque de la contrepartie (classe de rating), le segment de la contrepartie, le niveau des engagements globaux, la nature et la couverture retenue des sûretés ainsi que le type de financement. Le Comité de Crédit est l'instance supérieure en matière d'octroi de crédit relevant de sa compétence. Ce comité est présidé par le PDG, est composé de membres de la Direction générale et est administré par l'unité organisationnelle Credit Risk Management. En parallèle, l'octroi de crédits aux organes (membres du Conseil d'administration et membres de la Direction générale) relève de la responsabilité du Conseil d'administration.

L'ensemble des contreparties nécessitant une autorisation de crédit doit faire l'objet d'une évaluation des risques. La solvabilité de la contrepartie est une composante essentielle de l'analyse de crédit. A ce titre, tout engagement de crédit requiert au préalable l'analyse et la validation du rating de la contrepartie. Le rating ou la classe de risque reflète le risque de défaut d'une contrepartie. Pour mesurer et gérer le risque de défaillance de contrepartie, la Banque évalue les contreparties au moyen d'un système de rating permettant de catégoriser les débiteurs en douze classes de risque. En parallèle, la Banque se fonde sur une segmentation au moyen de différents modèles de risque fonction de la nature du débiteur. La détermination et la gestion des ratings de contrepartie sont assurées au moyen de systèmes experts de notation pour les segments de clientèle suivants: clientèle privée, clientèle entreprise (PME et grandes entreprises) et clientèle des professionnels de l'immobilier (personnes physiques et morales). Les systèmes experts de notation de rating de contrepartie utilisés par la Banque sont fournis par la société RSN Risk Solution Network AG. Ainsi, la qualité des contreparties est évaluée sur la base de modèles dédiés et des critères homogènes pour une même population. Ces systèmes permettent à la Banque de déterminer de manière adéquate les exigences et conditions applicables à chaque financement.

Une actualisation des classes de rating de contrepartie permet à la Banque d'exercer une surveillance efficace et régulière du risque de défaut pendant toute la durée des engagements. Au surplus, tous les engagements de crédit sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits, en fonction de leur risque, puis soumis pour prorogation en compétence.

Généralement, la Banque limite les risques de crédit en les répartissant et en se montrant exigeante sur la qualité des contreparties et des sûretés. Ainsi, la Banque accorde exclusivement des crédits aux contreparties disposant de la capacité financière à répondre à leurs engagements et en finalité à les rembourser. Les contreparties doivent être à la fois solvables, honorables ou respectivement dignes de confiance. De fait, l'intégrité des contreparties, la connaissance de l'objet du financement, la plausibilité et la proportionnalité des opérations de crédit constituent des aspects centraux de l'analyse et de la décision du point de vue de la Banque.

La Banque réalise des opérations de crédit en premier lieu dans le canton de Fribourg et dans une zone limitrophe aux frontières cantonales. Subsidièrement et dans une mesure limitée, la Banque exerce l'activité de crédit dans une zone géographique élargie et limitée aux frontières de la Suisse. L'exposition géographique au risque de crédit est encadrée au moyen d'une tolérance au risque et d'indicateurs de surveillance.

Les crédits constituant une ou plusieurs Exception to Policy (EtP) font l'objet d'une surveillance spécifique tant au niveau des crédits individuels qu'au niveau du portefeuille de crédits. Sont considérés comme des EtP les crédits garantis par gage immobilier présentant une ou plusieurs dérogations aux prescriptions internes en matière de taux d'avance, de durée d'amortissement et/ou de calcul de la capacité financière ou aux Directives de l'ASB relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires.

Tout au long du cycle de gestion des crédits individuels, ceci à intervalles réguliers et hors événement extraordinaire, une procédure de contrôle périodique axée sur les risques est appliquée selon le segment et le risque de la contrepartie, le type et le montant des engagements de crédit, la nature et le degré de couverture des garanties ou encore la présence ou non d'EtP. Cette procédure vise principalement à la réévaluation de la solvabilité de la contrepartie (rating), à l'analyse de la stabilité et de l'évolution des sûretés éventuelles ainsi qu'au réexamen de la capacité financière. De plus, les signaux d'alarme et les événements particuliers liés à la contrepartie et aux garanties qui ont un impact sur le risque de crédit sont activement surveillés. En cas de détection de tels signaux ou événements, un réexamen de l'engagement de crédit est diligenté.

Par ailleurs, concernant le portefeuille de crédits de l'ensemble de la Banque, des mesures de risque additionnelles agrégées sont déployées sous la forme d'indicateurs tant passés qu'avancés, comme le calcul de la migration des ratings de contrepartie ou sous la forme de tests de résistance sur tout ou partie du portefeuille et selon le déroulement de différents scénarios de stress. A cet égard, des rapports périodiques sont établis par l'unité organisationnelle Credit Risk Management et présentés aux différents comités et organes de la Banque. Ces rapports intègrent également la surveillance de l'appétence au risque de crédit ainsi qu'une analyse de la structure du portefeuille de crédits englobant la répartition du portefeuille selon de multiples caractéristiques structurelles fondées sur le risque de contrepartie et le risque de concentration.

- Évaluation des sûretés de crédit

Les sûretés constituées et déposées pour garantir les crédits font l'objet d'une évaluation en fonction de normes usuelles et uniformes.

Crédits garantis par des gages immobiliers

La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement selon des règles et des principes de surveillance établis et au moyen d'outils informatiques d'expertise immobilière en adéquation avec la typologie et l'affectation des biens immobiliers. A ce titre, il est notamment tenu compte de la macro- et micro-localisation, du standard de construction, de la vétusté et des cycles de rénovation ainsi que de la durabilité des revenus effectifs ou projetés et du taux de vacance en matière d'immeubles de rapport.

La Banque utilise deux systèmes d'évaluation tiers fournis par la société Wüest Partner SA :

- Un pour l'expertise des propriétés d'habitation occupées par le propriétaire se faisant sur la base d'un modèle d'évaluation hédoniste qui compare des données de transactions immobilières effectives dans le marché, ceci fondé sur des caractéristiques détaillées des immeubles.
- Un pour l'expertise des immeubles de rendement, comprenant les objets immobiliers locatifs, commerciaux, administratifs, industriels ou artisanaux, se faisant sur la base d'un modèle de capitalisation. Cette méthodologie tient compte des revenus durables tirés de l'immeuble comme paramètre central de la détermination de la valeur de rendement.

De plus, l'évaluation de projets de construction d'envergure et de bâtiments spéciaux ou complexes de par leur typologie et/ou leur affectation fait appel en principe à une expertise immobilière externe complémentaire mandatée sur décision de la Banque.

Dans le cadre de l'octroi de crédits garantis par gage immobilier, la Banque s'appuie sur la valeur la plus basse entre l'évaluation interne ou externe pour certains cas particuliers exposés ci-avant et le prix de transaction effectif ou le prix de revient.

La valeur des gages immobiliers est l'objet d'un réexamen et d'une actualisation dans le cadre de la révision périodique des crédits ou en cas d'augmentation du risque de crédit générée par un retraitement de la position de crédit (par exemple : adaptation de la limite de crédit, réaménagement des amortissements, etc.) ou détectée dans le cadre de l'activité de surveillance ordinaire.

Les retards de paiement en intérêts et/ou en amortissements sont surveillés et analysés afin d'identifier les créances hypothécaires présentant des risques effectifs. Sur cette base, ces créances font l'objet d'un examen détaillé pouvant nécessiter la mise en œuvre de mesures de réduction du risque (par exemple : exigence de remboursements partiels, demande de sûretés supplémentaires, etc.) ou la constitution de correctifs individuels en cas d'insuffisance de garantie après calcul de la valeur de liquidation des sûretés.

Crédits garantis par des valeurs mobilières

Les engagements et la valeur retenue en couverture de crédits garantis par des valeurs mobilières admises par la Banque sont calculées quotidiennement et surveillées à des intervalles réguliers. Ces crédits sont effectués contre la mise en gage de valeurs mobilières telles que des avoirs en compte, des titres courants et liquides sur le marché, de droits découlant de polices d'assurance ainsi que de toute autre valeur mobilière éligible au nantissement en fonction de multiples critères applicables tenant compte principalement de leur transférabilité, de leur liquidité et de leur caractère négociable.

La Banque calcule et applique des décotes sur les valeurs de marché dans le but de se couvrir contre les risques de marché et monétaires liés aux valeurs mobilières négociables et liquides ainsi que pour déterminer la valeur de couverture, respectivement le montant d'avance. Des décotes sont également calculées et appliquées pour les autres types de valeurs mobilières ne faisant pas l'objet d'une cotation officielle sur un marché, ceci en fonction de la nature du produit ou du contrat et des risques sous-jacents associés.

En cas de valeur de nantissement des sûretés mobilières inférieure au montant de l'engagement de crédit, la Banque exige soit une réduction partielle de la dette, soit des garanties supplémentaires en vue de rétablir la couverture de crédit. En cas de persistance ou d'augmentation de l'insuffisance de couver-

ture ou de conditions de marché extraordinaires, la Banque est en mesure de procéder à la réalisation des garantis en vue de dénouer l'engagement de crédit.

Crédits sans garantie

Les crédits sans garantie sont en règle générale octroyés à des contreparties comprises dans les segments de la clientèle entreprise, des collectivités de droit public ou assimilables à des collectivités de droit public. De fait, il s'agit d'engagements sous la forme de crédits commerciaux ainsi que de dépassements de crédit ou de découverts en compte non couverts couvrant tous les segments de contreparties.

La solvabilité de ces contreparties fait l'objet d'une surveillance annuelle au moyen de la remise et de l'analyse des comptes annuels et en cas de nécessité d'états financiers intermédiaires ou de tout autre renseignement utile permettant d'exercer une surveillance adéquate sur l'évolution de la situation financière de la contrepartie, selon des intervalles ajustés. L'analyse sous-jacente conduite au moyen de ces informations peut amener à l'identification d'une dégradation du risque de la contrepartie, respectivement du risque de crédit. L'évaluation du risque peut donc conduire à la définition de mesures de restructuration ou d'assainissement, le tout associé si nécessaire à la constitution simultanée de correctifs individuels de valeur si l'engagement de crédit est considéré comme compromis.

Risques de crédit : Qualité de crédit des actifs (CR1)

(en milliers de francs)

	Période de référence			
	a	b	c	d
	Valeurs comptables brutes des		Corrections de valeur/ amortissements	Valeurs nettes
Positions en défaut	Positions pas en défaut			
1 Créances (sans les titres de dette)	450'714	23'397'019	208'553	23'639'180
2 Titres de dette		1'187'754		1'187'754
3 Expositions hors bilan	13'381	440'415		453'797
4 Total Période de référence	464'095	25'025'188	208'553	25'280'730

Créances en souffrance

Les créances en souffrance sont évaluées et surveillées séparément. Sont considérées comme étant en souffrance (créances en souffrance), les créances assorties de paiements convenus par contrat en intérêts (y compris les intérêts courus), en commissions correspondantes et/ou en amortissements qui sont échus et impayés depuis plus de 90 jours.

Surveillance générale des engagements de crédit

La surveillance générale des engagements de crédit est structurée et effectuée selon la nature de la contrepartie et des garanties et autres clauses contractuelles de crédit, ceci au moyen d'instruments et de mesures adéquates, le tout en fonction d'une périodicité correspondant aux risques inhérents ou effectifs.

Détermination des correctifs individuels de valeur pour risque de défaillance de crédit afférents aux créances compromises

Des correctifs individuels de valeur sont constitués et comptabilisés dans le but de prévenir le risque de défaillance afférent aux créances compromises, ceci sur un rythme trimestriel.

Tout créance compromise, à savoir résultant d'une situation où il est peu vraisemblable que la contrepartie soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, est évaluée à la valeur de liquidation des sûretés. La diminution de valeur en résultant est si nécessaire couverte par des correctifs individuels de valeur. Cette dépréciation est mesurée par rapport à la différence entre la valeur de la créance et au montant probablement récupérable, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net de la réalisation de sûretés éventuelles. La valeur de la créance équivaut soit à la limite de crédit, soit au montant de crédit utilisé. La valeur probablement réalisable des sûretés, à savoir la valeur de liquidation, correspond à la valeur d'aliénation potentiellement réalisable après déduction des coûts de détention et de liquidation escomptés. Cette approche est appliquée sur la totalité de l'engagement de cré-

dit d'une contrepartie individuelle ou d'un groupe de contreparties liées formant un groupe économique dans le but de prendre en considération l'ensemble du périmètre assorti d'un risque de défaillance de crédit.

Les contreparties à risque, respectivement les positions à risque, connues et identifiées précédemment comme telles font l'objet d'une réévaluation quatre fois par année. Outre le réexamen du niveau adéquat des correctifs individuels de valeur, la stratégie ainsi que les mesures associées font l'objet d'un réexamen. L'unité organisationnelle Credit Risk Management apprécie l'ensemble des correctifs individuels de valeur sur les positions à risque avant de les soumettre pour autorisation à l'instance décisionnelle, à savoir le Comité de Crédit.

La Banque examine la solvabilité des contreparties à l'aide de modèles de risque et de rating spécifiques aux différents segments de clientèle, ceci permettant de déterminer les probabilités de défaillance. La Banque applique le système expert de rating CreditMaster de RSN Risk Solution Network AG. La Banque mesure la solvabilité des contreparties sur la base d'une échelle de ratings composée de 12 classes, laquelle est structurée en trois sous-catégories de risque, à savoir :

- Contrepartie sans risque effectif appartenant aux classes de rating 01 à 08 : aucun correctif individuel de valeur n'est constitué sur les créances de ces contreparties.
- Contrepartie sous surveillance intensive appartenant à la classe de rating 09 : aucun correctif individuel de valeur n'est constitué sur les créances de ces contreparties.
- Contrepartie à risque effectif appartenant aux classes de rating 10 à 12 et faisant l'objet de correctifs individuels de valeur. Les contreparties en classe de rating 12 sont de fait en défaut effectif ou sélectif et peuvent selon le cas ne pas nécessiter la comptabilisation de correctifs individuels de valeur.

Les créances compromises sont à nouveau classées à leur valeur intégrale au bilan lorsque les capitaux et les intérêts dus et en souffrance sont payés conformément aux dispositions contractuelles et que les autres critères de solvabilité sont remplis.

Détermination des correctifs Individuels de valeur pour risques inhérents de défaillance de crédit afférents aux créances non compromises

Les créances non compromises résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs.

En tant que banque de catégorie 3 selon l'annexe 3 OB, la Banque est tenue en vertu de l'art. 25 al 1 let b OEPC-FINMA de constituer des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises.

Les risques inhérents de défaillance résultent des risques présents lors du jour de l'établissement du bilan, dans un portefeuille de crédits apparemment sains, qui ne se réaliseront qu'ultérieurement.

Ainsi, les risques inhérents de défaillance relatifs aux créances non compromises, soit les créances classifiées dans les catégories de ratings 1 à 9, font également l'objet de corrections de valeur selon un modèle interne.

Le modèle interne est basé sur les composantes suivantes :

- un taux de correction de valeur (facteur de risque) exprimé en pourcent et appliqué au volume de chaque classe de ratings concerné
- la variation annuelle de l'évolution des prix de l'immobilier exprimée en pourcent selon l'indice des prix de transaction sur les PPE et villas délivré par la société Wüest & Partner SA
- la variation annuelle du produit intérieur brut du canton de Fribourg exprimé en pourcent selon les données du service des Statistiques du canton de Fribourg (SStat).

Toutes les créances sur les banques, sur la clientèle, ainsi qu'envers les collectivités de droit public, de même que les titres de créance détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisées au bilan ou enregistrées hors-bilan, sont prises en compte. Les facteurs de risque sont valables pour toute la période comptable en cours. Ils sont revus annuellement par la division FINA et adaptés si nécessaires. Les variations annuelles des composantes du modèle interne sont prises en compte dans l'analyse.

Les changements des facteurs de risque utilisés pour la détermination des corrections de valeurs pour risques inhérents de défaillance sont mentionnés, le cas échéant, dans la présente annexe aux comptes annuels, respectivement dans l'annexe aux comptes semestriels.

Depuis 2015, les taux de correction appliqués à chaque classe de rating sont inchangés. En effet, les éléments pris en compte dans leur revue annuelle n'ont pas occasionné d'adaptation. L'utilisation de la correction de valeur pour risques inhérents de défaillance peut intervenir en cas de perte soudaine et importante sur une position non compromise. La reconstitution du montant utilisé s'effectue dans un délai maximum de cinq ans, en conformité de l'article 25 al. 7 de l'OEPC.

Cette durée de reconstitution sera également appliquée en cas d'utilisation de la correction de valeur pour risques inhérents à des fins de constitution de corrections de valeur individuelles sur créances compromises.

Tout découvert y relatif, soit la différence entre le montant de correction effectivement constitué et le montant calculatoire selon la méthode interne, fait l'objet le cas échéant d'une mention dans le rapport de gestion selon l'article 25 al. 8 de l'OEPC.

Au 31 décembre 2024, le besoin en corrections de valeur pour risques inhérents est entièrement couvert.

Risques de crédit: changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (CR2)

(en milliers de francs)

	Période de référence
	a
1 Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période précédente	437'835
2 Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	
3 Positions retirées du statut « en défaut »	
4 Montants amortis	
5 Autres changements (+/-)	12'878
6 Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période de référence	450'714

Risques de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (CRB)

(en milliers de francs)

Les créances compromises sont définies comme des créances pour lesquelles il existe des indices permettant d'estimer que les clauses contractuelles ne seront pas entièrement respectées.

Les créances en souffrance sont des créances provenant de plusieurs dossiers présentant des intérêts et/ou des amortissements impayés depuis plus de 90 jours.

Aucune différenciation n'est faite entre les notions de « en souffrance » et de « compromis » utilisées à des fins comptables et les notions réglementaires de « en souffrance » et de « compromis ».

La notion de positions restructurées n'est pas utilisée à la BCF.

Ventilation des expositions par branche	Gouvernements centraux et Banques centrales	Institutions	Banques et Négociants	Entreprises	Retail	Titres de participation	Autres expositions	Total
	Créances en souffrance					17'121		
dont créances en souffrance; mais pas compromises								
dont créances en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises					17'121			17'121
Créances compromises	5'772			178'288	249'533			433'593
dont créances compromises « échues »				14'762	116'823			131'585
dont créances compromises « non échues »	5'772			163'526	132'710			302'008
Corrections de valeur pour des positions compromises				51'330	64'248			115'578
Positions extournées durant la période de référence								

Ventilation des expositions par échéance résiduelle	À vue	Dénouçables	Echu				Total
			D'ici 3 mois	Entre 3 mois et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	
Créances en souffrance	17'121						17'121
dont créances en souffrance; mais pas compromises							
dont créances en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises	17'121						17'121
Créances compromises	216'568	41'025	93'871	71'055	11'073		433'593
dont créances compromises « échues »	71'836	6'753	10'168	34'673	8'156		131'585
dont créances compromises « non échues »	144'733	34'273	83'703	36'383	2'918		302'008
Corrections de valeur pour des positions compromises	78'027	14'403	20'282	1'568	1'298		115'578
Positions extournées durant la période de référence							

Ventilation des expositions par zones géographiques :

Les prêts à la clientèle à l'étranger, pondérés en fonction du risque, représentent moins de 15% du total des prêts à la clientèle. C'est pourquoi aucune répartition géographique ne sera présentée.

Ventilation des positions en souffrance selon leur ancienneté	dû					Total
	<=30 jours	>30 et <=90	>90 et <=180	>180 et <=360	>360	
Total positions en souffrance			148'722			148'722
dont créances en souffrance; mais pas compromises						
dont créances en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises			17'121			17'121
dont en souffrance depuis plus de 90 jours; mais compromises			131'602			131'602
Période précédente			111'591			111'591

Risques de crédit: indications relatives aux techniques d'atténuation du risque (CRC)

Conformément aux dispositions de l'OFR, la banque utilise l'approche globale et les décotes réglementaires pour les collatéraux financiers et la méthode de substitution pour les garanties.

Les sûretés reconnues incluent notamment:

- les gages immobiliers (principalement des titres hypothécaires sur différents types d'objets immobiliers)
- les gages mobiliers (principalement les liquidités et les dossiers titres)
- les garanties (principalement des cautionnements et des garanties bancaires).

L'évaluation est effectuée de manière prudente à une fréquence adaptée au type de sûreté et selon les méthodes d'évaluation décrites dans le règlement des crédits.

Au sens d'une politique de risque conservatrice, il n'y a pas de netting au bilan et hors-bilan. L'utilisation de ces sûretés pour réduire le risque de crédit ne crée pas de concentration notable sur un émetteur ou un garant.

Par ailleurs, la banque n'a pas de position en dérivés de crédit.

Risque de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque (CR3)

(en milliers de francs)

	a	b1	b	bx	d	f
	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes / valeur comptable	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont garantis par un gage immobilier	Dont positions couvertes par des garanties financières	Dont positions couvertes par des dérivés de crédit
1 Prêts (sans les titres de dette)	2'758'825	20'880'355	20'430'579	19'511'529	449'776	
2 Titres de dette	1'134'997	52'757			52'757	
3 Total	3'893'822	20'933'112	20'430'579	19'511'529	502'533	
4 Dont en défaut	73'496	261'279	255'507	254'541	5'772	

Risque de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard (CR4)

(en milliers de francs)

Catégories de positions	a		b		c		d		e	f
	Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent risque et après mesures d'atténuation du risque		RWA		Densité RWA			
	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan						
1 Gouvernements centraux et banques centrales	3'549'761		3'620'171		0	0,00%				
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	290'085	4	236'767	5'204	54'668	22,59%				
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	1'277'393	85'476	1'397'695	42'138	578'867	40,20%				
4 Entreprises	1'961'761	172'456	1'921'076	139'825	1'672'785	81,17%				
5 Retail	21'098'638	195'860	20'878'632	75'316	10'290'701	49,11%				
6 Titres de participations	118'500		118'500		174'885	147,58%				
7 Autres positions	347'016		347'016		382'594	110,25%				
8 Total	28'643'153	453'797	28'519'857	262'482	13'154'500	45,70%				

Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard (CR5)

(en milliers de francs)

Catégories de positions / pondérations risques	a	c	d	e	f	g	h	i	j
	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
1 Gouvernements centraux et banques centrales	3'620'171								3'620'171
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	21'027	186'054		34'866		24			241'971
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement		465'467	9'399	964'967					1'439'833
4 Entreprises		407'546	103'207		8'623	1'527'200	14'324		2'060'900
5 Retail			15'751'880		1'772'206	3'392'808	37'054		20'953'948
6 Titres de participations						5'730	112'770		118'500
7 Autres positions	48'383					291'332		7'301	347'016
8 Total	3'689'581	1'059'067	15'864'486	999'833	1'780'829	5'217'094	164'148	7'301	28'782'340
9 Dont créances couvertes par gage immobilier			15'864'486		685'012	2'885'512			19'435'009
10 Dont créances en souffrance						68'007	51'378		119'385

Risque de crédit de contrepartie : indications générales (CCRA)

Les positions exposées au risque de crédit de contrepartie comprennent les opérations de financement de titres (securities financing transactions), soit des opérations de mise/prise en pension de titres (repo et reverse repo) et les opérations dérivés. La banque traite les opérations interbancaires avec des contreparties de premier ordre. Toutes les opérations sont effectuées dans le cadre de limites préalablement définies et validées annuellement par le conseil d'administration sur proposition de la direction générale.

Les modifications de solvabilité de nos contreparties sont identifiées notamment sur la base des changements de leur rating respectif et les limites y relatives ajustées en permanence.

Les opérations dérivés OTC sont traitées avec un nombre limité de contreparties et dans le cadre de contrats CSA et des conventions LIMF. Ainsi, afin de mitiger les risques liés à ces opérations, des échanges de garanties sont effectués et adaptés en fonctions de la valeur de marché des opérations en cours.

Les équivalents de crédit de ces opérations sont calculés selon L'OFR.

Risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard (CCR3)

(en milliers de francs)

Catégories de positions / pondérations-risque	c	d	f	i
	20%	50%	100%	Total positions soumises au risque de crédit
1 Gouvernements centraux et banques centrales				
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	57	8'314		8'370
3 Corporations de droit public et banques multilatérales de développement				
4 Entreprises			488	488
5 Retail			42	42
6 Titres de participation				
7 Autres positions				
9 Total	57	8'314	530	8'900

Risque de crédit de contrepartie : Composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (CCR5)

(en milliers de francs)

	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés				Sûretés utilisées dans le SFTS	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés remises		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés remises
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées		
Liquidités en CHF				14'600		
Liquidités en monnaies étrangères						
Créances sur la Confédération						
Créances sur les autres Etats						
Créances sur des agences gouvernementales			4'972			
Obligations d'entreprises			4'996			
Titres de participation						
Autres sûretés			21'112			
Total			31'080	14'600		

Risque de crédit de contrepartie : positions en dérivés de crédit (CCR6)

La BCF n'a pas de positions en dérivés de crédit au 31 décembre 2024.

Risques de marché : indications générales (MRA)

Les risques de marché représentent le potentiel de pertes à la suite de fluctuations des cours de change, de taux d'intérêt, de cours de valeurs mobilières et d'indices sur l'ensemble des positions détenues par la Banque.

Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales (CCR8)

La BCF n'a pas de positions envers les contreparties centrales au 31 décembre 2024.

Risques de marché : exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard (MR1)

(en milliers de francs)

	a RWA	
	31.12.2024	31.12.2023
Produits outright		
3 Risque de change	4'019	4'384
4 Risque sur matières premières	2'555	2'109
9 Total	6'574	6'492

Risques de taux: objectifs et règles de gestion du risque de taux du portefeuille de la banque (IRRBB)

Description

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions de l'actif et du passif du bilan de la banque.

Il représente l'éventualité de voir la rentabilité de la banque ou la valeur de ses fonds propres affectée par l'évolution des taux d'intérêt.

Stratégie et limites

Le Conseil d'administration décide des principes de base de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque, notamment celle relative au risque de taux d'intérêt. Il adopte la politique de risque BCF élaborée par la Direction générale.

Le cadre de gestion des risques de taux dans le portefeuille de la banque est défini dans la directive interne « Gestion ALM ». L'exposition au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque est encadrée par l'appétit et la tolérance au risque validés et révisés annuellement par le Conseil d'administration. Les limites sont exprimées sous forme de :

- sensibilité de la valeur économique des fonds propres (effets de valeur) par rapport à un choc de taux
- sensibilité de la marge nette d'intérêt brute (effets de revenu) en fonction d'un scénario de crise

Structure et organisation

La Direction générale est responsable de l'application de la politique de risque de taux, de l'organisation et de l'exécution de la gestion du risque de taux dans le portefeuille de la banque. A cet effet, un Comité ALM « Asset and Liability Management » a été constitué afin de surveiller les différents indicateurs de risque de taux et de décider des interventions nécessaires.

Ce comité se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par trimestre, sous la présidence du PDG. Ce comité se compose également des membres de la Direction générale, ainsi que des responsables des unités structurelles ALM et Trésorerie et marchés financiers. La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par l'unité structurelle ALMT

Evaluation et mesure du risque

La banque évalue le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque avec une périodicité mensuelle. Le risque de taux d'intérêt est mesuré selon deux approches : une approche statique et une approche dynamique.

L'approche statique mesure les effets de valeur dans le portefeuille de la banque sur la base des indicateurs suivants :

- La valeur économique des fonds propres
- Duration des fonds propres
- La sensibilité de la valeur économique des fonds propres

Dans l'approche statique, la sensibilité de la valeur économique des fonds propres est évaluée selon trois scénarios de taux d'intérêt :

- Une hausse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base
- Une baisse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base
- Une pentification appliquée sur une courbe de + 150 points de base

L'approche dynamique mesure les effets de revenu dans le portefeuille de la banque sur la base de la sensibilité de la marge brute d'intérêt. La sensibilité de la marge brute d'intérêt est évaluée en prenant en compte des scénarios de taux d'intérêt et des scénarios d'évolution du bilan différents :

- Un scénario avec une probabilité de survenance élevée sur un horizon temps de 2 ans
- Un scénario avec une probabilité légèrement inférieure au premier scénario mais sur un horizon temps pouvant aller jusqu'à 5 ans
- Un scénario « Downside Case » sur un horizon temps de 2 ans.

Des scénarios complémentaires sont ponctuellement mis en œuvre, notamment pour le cas des stress tests inversés (« reverse stress tests ») au sens de la circulaire FINMA 2019/2 Risques de taux – banques, Cm 31.

Les principales différences entre l'approche interne de mesure du risque de taux d'intérêt et l'approche prévue pour la publication des résultats du tableau IRRBB1 sont les suivantes :

- Pour la mesure de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres (ΔEVE), les chocs de taux d'intérêt appliqués dans les scénarios internes diffèrent de ceux prescrits pour la publication IRRBB1, notamment en raison de la nécessité de conduire des analyses historiques

- Pour la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (ΔNII), les scénarios de taux et d'évolution du bilan utilisés en interne diffèrent de ceux prescrits pour la publication IRRBB1 dans la mesure où :

- Les chocs de taux appliqués dans les scénarios internes évoluent progressivement sur un horizon de temps donné alors que les chocs de taux prescrits sont instantanés
- Dans les scénarios internes, le bilan n'est pas systématiquement simulé selon une hypothèse d'encours constants.

Réduction des risques

La banque utilise notamment des instruments financiers dérivés (IRS / Swap de taux d'intérêt) dans le cadre de ses activités de gestion du bilan (ALM), pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt. Ces opérations sont enregistrées comme « micro hedges » et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique « Produits des intérêts et escomptes ». Des tests d'efficacité de couverture sont réalisés annuellement.

Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation utilisés ΔEVE et ΔNII (tableaux IRRBBA1 et IRRBB1)

La banque met en œuvre les principes définis par la FINMA dans les circulaires 2016/1 Publication – banques et 2019/2 Risque de taux – banques. Les hypothèses et paramètres principaux utilisés sont détaillés dans les paragraphes suivants.

Fluctuation de la valeur économique (ΔEVE)

Dans le calcul de la sensibilité de la valeur économique (ΔEVE), la banque ne prend pas en compte les flux de trésorerie de marge pour les opérations dont la date d'une nouvelle fixation du taux est définie. En ce sens la banque met en œuvre la « perspective interne du taux d'intérêt » au sens de l'Annonce du risque de taux d'intérêt (BNS).

La procédure de mapping des flux de trésorerie est effectuée conformément aux fourchettes d'échéance prescrites par la FINMA selon la Circulaire 2019/2 Risques de taux – banques Annexe 2.

La méthode des portefeuilles de réplication constitue l'approche retenue par la banque pour les opérations dont la date de redéfinition du taux n'est pas connue. La banque calibre et révisé au moins tous les trois ans les portefeuilles de réplication en combinant plusieurs taux d'intérêt du marché, de manière à minimiser la variance de la marge entre le taux appliqué à la clientèle et le rendement du portefeuille de réplication.

Le taux d'escompte des flux de trésorerie est évalué sur la base d'une courbe de taux « zero coupon » correspondant

à la devise originale du flux de trésorerie. Les courbes de taux « zero coupon » sont évaluées par une approche de « bootstrapping » sur la base des courbes de taux du marché « SARON-Swap ». Les taux d'escompte intermédiaires sont évalués par interpolation linéaire de la courbe de taux « zero coupon » y relative.

Fluctuation de la valeur de rendement (ΔNII)

Pour le renouvellement des opérations à taux fixe, les hypothèses suivantes sont mises en œuvre en tenant compte des spécificités de chaque produit :

- Les durées des opérations simulées sont déterminées par type de produit et sur la base d'une analyse du stock, avec une profondeur d'analyse des six derniers mois afin de tenir compte du comportement récent de la clientèle
- Les taux d'intérêt des opérations simulées se composent des éléments suivants :
 - Taux d'intérêt de marché : ils dépendent des taux de marché simulés sur la base des chocs de taux prescrits
 - Surcoûts de refinancement de la banque à la date de début de simulation afin de tenir compte du coût de refinancement de la banque
 - Marges commerciales : elles sont déterminées par type de produit et sur la base d'une analyse du stock avec une profondeur d'analyse des six derniers mois afin de refléter le niveau de marge commerciale de la production récente

En ce qui concerne les positions à taux variable, les taux d'intérêt simulés appliqués aux clients sont déterminés pour chaque produit sur la base d'une projection dans le temps. La projection tient compte :

- Des profils d'échéance des modèles de réplication (combinaisons de taux d'intérêt)
- Des niveaux des taux d'intérêt qui prévalent dans chacun des scénarios à un horizon de temps donné

Options de taux automatiques et comportementales

La banque ne met pas en œuvre d'hypothèses de remboursement anticipé ou de retrait anticipé liées au comportement des clients, dans la mesure où la banque applique au client une pénalité équivalente au coût de remplacement de l'opération sur les marchés, ne donnant ainsi lieu à aucune perte financière.

Positions en dérivés

Les positions en dérivés linéaires s'inscrivent principalement dans le cadre de la couverture du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque.

Risque de taux: informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux (IRRBA1)

(en milliers de francs)

	Volumes en millions de CHF			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non pré-déterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10% des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie							
Créances sur les banques	50	0		0,05	0,00		
Créances sur la clientèle	2'878	2'650		3,13	3,14		
Hypothèques du marché monétaire	2'615	2'615		0,16	0,16		
Hypothèques à taux fixes	18'108	18'108		3,93	3,93		
Immobilisations financières	1'229	1'229		4,52	4,52		
Autres créances	0	0		0,00	0,00		
Créances découlant de dérivés de taux	3'332	3'259		0,85	0,86		
Engagements envers les banques	1'247	1'247		3,52	3,52		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	5'028	4'950		1,78	1,81		
Obligations de caisse	439	439		2,61	2,61		
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7'815	7'815		4,84	4,84		
Autres engagements	0	0		0,00	0,00		
Engagements résultant de dérivés de taux	3'389	3'309		4,75	4,75		
Date de redéfinition du taux non définie							
Créances sur les banques	48	20		1,33	1,33		
Créances sur la clientèle	1'090	1'088		1,40	1,40		
Créances hypothécaires à taux variables	439	439		0,96	0,96		
Autres créances à vue	0	0		0,00	0,00		
Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	4'296	4'094		1,42	1,42		
Autres engagements à vue	0	0		0,00	0,00		
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	7'361	7'334		1,45	1,45		
Total	59'364	58'596		2,97	2,98	10	10

A noter que les dérivés de taux composés d'une jambe prêteuse et d'une jambe emprunteuse apparaissent à la fois dans les rubriques « Créances découlant de dérivés de taux » et « Engagements résultant de dérivés de taux ».

Risque de taux: informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement (IRRBB1)

(en milliers de francs)

Période	EVE (fluctuation de la valeur économique)		NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2024	30.06.2024	31.12.2024	30.06.2024
Hausse parallèle	-165'400	-164'321	-26'089	-31'410
Baisse parallèle	187'152	184'297	14'877	18'308
Choc dit steepener (1)	-68'671	-65'835		
Choc dit flattener (2)	36'435	33'763		
Hausse des taux à court terme	-27'822	-29'269		
Baisse des taux à court terme	29'064	30'676		
Maximum	-165'400	-164'321	-26'089	-31'410
Période	31.12.2024		30.06.2024	
Fonds propres de base (Tier 1)	2'627'821		2'499'146	

Commentaire sur l'importance des valeurs exposées. La matérialité des valeurs publiées ainsi que tous les changements significatifs survenus depuis la précédente période sous revue doivent être explicités.

- (1) Baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme.
- (2) Hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme.

La valeur économique des fonds propres est principalement exposée à une hausse parallèle des taux d'intérêt.

Risques opérationnels: indications générales (ORA)

Les risques opérationnels sont définis comme des risques que la Banque ne contracte pas activement. En effet, tel que définis à l’art. 89 de l’Ordonnance sur les fonds propres (OFR), on entend par risque opérationnel le risque de pertes financières résultant de l’inadéquation ou de la défaillance de processus ou de systèmes internes, d’actions inappropriées de personnes ou d’erreurs qu’elles ont commises ou encore d’événements externes. Les pertes financières qui peuvent découler des risques juridiques ou des risques de compliance sont également comprises dans cette catégorie de risque.

Pour ce faire, la Banque a défini une méthode pour la gestion des risques opérationnels et des approches de contrôle dédiées pour certaines déclinaisons spécifiques, notamment les risques clés gérés par le Compliance, développés ci-après. Le concept global de gestion des risques opérationnels utilisé par la Banque se base sur les bonnes pratiques édictées par le Comité de Bâle et s’inscrit dans le cadre de la circulaire FINMA 2023/1 sur les risques et la résilience opérationnels.

La gestion des risques opérationnels a pour objectif de maîtriser les facteurs de risque opérationnel en identifiant les aspects à améliorer et en renforçant les dispositifs de contrôle opérationnel et managérial. En particulier, la Banque vise à diminuer son exposition :

- à un manquement aux prescriptions légales, réglementaires, normes ou règles de la Banque, qui inclut la possibilité de la réalisation d’un événement de risque de contrôle (conception inadéquate du dispositif de contrôle, mise en œuvre du dispositif de contrôle non conforme ou manque de rigueur dans l’application du dispositif de contrôle);
- à des comportements inappropriés ou malveillants des acteurs, c’est-à-dire des collaborateurs et collaboratrices, des fournisseurs, des contreparties bancaires, de la clientèle ou d’autres acteurs externes;
- à des caractéristiques inappropriées des systèmes d’information (applications, interfaces et hardware) ou d’autres systèmes de communication (téléphonie, fax, e-mails, messagerie et réseaux sociaux);
- à une infrastructure inappropriée;
- à une organisation – regroupant le concept (méthode, processus, organigramme) et le cadre organisationnel (règlements, politiques, directives et manuels) – inadéquate par rapport aux activités de la Banque;
- à des dangers naturels.

Afin d’identifier les risques opérationnels principaux, des revues sont menées périodiquement. Elles sont complétées d’analyses ad hoc, par exemple en cas d’apparition de nouvelles menaces potentielles, de nouvelles activités ou pro-

cessus, de demandes de la FINMA ou de la découverte d’un événement de risque important dans une autre banque. Ces revues et analyses sont menées par l’unité du Risk Management ainsi que les spécialistes métiers et cherchent à mettre en évidence les améliorations possibles du dispositif de gestion des risques, en particulier les contrôles clés opérationnels et managériaux.

Dans le but d’assurer le suivi de l’évolution du profil de risques opérationnels, une tolérance est exprimée par rapport aux incidents opérationnels pour l’ensemble et par catégorie de risques opérationnels. En cas d’occurrence d’un événement important de risque opérationnel, la Banque fonde sa gestion de l’incident sur l’application de mesures clairement définies. Les risques opérationnels sont limités par une organisation adéquate, ainsi que par la mise en place d’un système de contrôle interne (SCI) adapté et efficace qui respecte le principe de la séparation des fonctions.

Risques dans le domaine du Compliance

La FINMA définit la compliance comme « la conformité aux prescriptions légales, réglementaires et internes, ainsi que le respect des normes et règles déontologiques en usage sur le marché concerné ». Partant, la fonction compliance regroupe des généralistes du cadre réglementaire global spécialisés dans le domaine bancaire.

La fonction compliance épaulé les instances dirigeantes de la Banque en veillant au respect des obligations de diligence et des normes en matière de lutte contre le blanchiment d’argent et financement du terrorisme, en limitant les risques de réputation et en participant à la tenue des délais. Ceci se concrétise notamment par la surveillance des entrées en relation puis des transactions, la communication de soupçons de blanchiment, la surveillance des abus de marché ainsi que l’application des mesures de sanctions économiques. La fonction compliance s’assure ainsi que la Banque offre la garantie d’une activité irréprochable, condition sine qua non au maintien de l’autorisation d’exercer en tant qu’intermédiaire financier.

En outre, elle s’applique à limiter la survenance des risques dits « de compliance » dans la continuité de la fonction Risk Management. Ces risques peuvent revêtir plusieurs formes mais se décomposent à la BCF du risque de blanchiment d’argent et financement du terrorisme, du risque d’activités transfrontalières, et enfin plus largement du risque de non-conformité réglementaire.

Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne (SCI) de la Banque comporte l'ensemble des structures et processus de contrôle qui permettent de garantir le bon déroulement des affaires quotidiennes, le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes ainsi que l'exhaustivité et la fiabilité des rapports. Les conditions cadres à la base du SCI, qui assurent son bon fonctionnement, sont définies au niveau du contexte de contrôle, dont les éléments comportent notamment les réglementations internes, les instances de contrôle indépendantes, les organigrammes et les profils requis des postes. Au niveau des processus, il existe une étroite imbrication entre les processus, les risques et les contrôles. Les risques sont saisis et évalués pour chaque processus. C'est sur cette base que sont ensuite définis les contrôles clés, dont l'ensemble est documenté et inscrit dans les processus. Outre les contrôles clés, il existe de nombreuses autres mesures destinées à réduire le risque.

L'unité du Risk Management effectue au moins une fois par an une étude portant sur l'adéquation et l'efficacité du SCI, et surveille la mise en œuvre des mesures d'amélioration qui en découlent. Le reporting relatif au SCI est établi trimestriellement dans le cadre du Comité des risques.

Business Continuity Management

Dans le cadre du Business Continuity Management (BCM), la Banque a mis en place des mesures globales permettant de maintenir ses activités, même en cas de défaillance de ressources critiques (personnel, système informatique, bâtiments, fournisseurs). Un certain nombre d'options stratégiques ont été définies à l'intention des secteurs spécialisés, afin qu'ils puissent maintenir le bon fonctionnement des processus commerciaux essentiels.

Tous les systèmes informatiques essentiels ont été mis en place et implémentés de manière redondante sur plusieurs sites. Afin de limiter autant que possible les dommages et de

permettre une réaction efficace et coordonnée de la Direction, la Banque a élaboré des plans d'urgence. Des tests et exercices réguliers servent à vérifier que les plans et l'organisation sont à jour et opérationnels. La cellule de crise et l'organisation sont régulièrement formées et testées au moyen de plusieurs scénarios afin de garantir leur capacité à assurer la continuité de l'exploitation.

Protection des données

Le traitement des données de la clientèle et la sécurité y relative sont appréhendés dans le respect strict de la législation en matière de protection des données et de la circulaire FINMA 2023/1 « Risques et résilience opérationnels – banques ». Une gouvernance, ainsi que des mesures techniques, organisationnelles et infrastructurelles ont été mises en place dans le but d'assurer une sécurité optimale des données de la clientèle, ces mesures étant actives 24h/24 et 7j/7. De plus, les collaborateurs sont régulièrement sensibilisés à l'importance du respect des normes et mesures, par le biais de campagnes de sensibilisation et de formation, lesquelles sont également adressées aux clients intéressés. S'agissant plus particulièrement de la cybersécurité, l'efficacité du dispositif est régulièrement réévaluée et sa résistance aux cyberattaques testée.

Par ailleurs, la Banque s'appuie sur des sources d'information spécialisées. Elle surveille notamment, en collaboration avec ses prestataires, les catégories de cyberattaques suivantes : attaque par maliciels et hameçonnage, cyberespionnage, cybercriminalité sophistiquée, attaque par déni de service (DoS ou DDoS), ingénierie sociale ou accès non autorisé. Pour chaque catégorie de menaces, des mesures ont été définies pour identifier les menaces spécifiques à la Banque, protéger les actifs critiques, détecter les cyberattaques et y répondre. Une gouvernance en cas de crise ainsi que des exercices y relatifs complètent les mesures de protection mises en place de manière à pouvoir assurer raisonnablement le maintien des activités de la Banque en cas d'attaque.



Banque Cantonale
de Fribourg

Bd de Pérolles 1
Case postale
1701 Fribourg

0848 223 223
www.bcf.ch